

Un rallye pour découvrir la solidarité locale à Saint-Aubin d'Aubigné !

Nous allons vous présenter le rallye parcouru par des élèves de 5^e D et C. Lors de notre sortie, le mardi 19 mai, nous avons fait plusieurs parcours avec des endroits différents. Nous avons tous exploré Saint-Aubin d'Aubigné. Tous les groupes étaient accompagnés par un adulte et des élèves de 3^e ULIS. Nous avons rencontré plusieurs personnes faisant partie d'associations ou de structures publiques différentes.

Le CDAS est le CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIAL. Il permet aux personnes (familles, personnes âgées, adolescents etc) ayant besoin d'aide financièrement, les logeant et les aidant pour leur santé. Les fonctionnaires sont salariés de l'État, ils sont environ 50.

Le SAS est l'épicerie solidaire dans la commune de Saint Aubin d'Aubigné. Elle sert à nourrir les personnes qui ont des difficultés pendant 6 mois (plus si besoin). Ceux sont des bénévoles (18 dans ce service).

L'ADMR est L'AIDE A DOMICILE DANS LES MILIEUX RURAUX. Ils aident les personnes en perte d'autonomie (ex: handicap, maman en difficulté, personne âgées). Il y a 40 salariés et 12 bénévoles. Ils font des livraisons de repas, des courses, le ménage etc.

Le CLIC signifie CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION. Ils accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, il essaye de trouver des solutions d'hébergement. Ce sont des bénévoles, ils sont environ 30.

La CCAS peut aider les personnes âgées, ceux qui ont des difficultés. Ils leur demandent s'ils veulent de l'aide, les accompagnent aux restos du cœur. Les actions de la mairie sont financées par les impôts.

Ce rallye nous a permis de découvrir la solidarité dans Saint Aubin d'Aubigné.

Eva Monnier,
Lou-Enn Roulleau et
Gabriel Pirot Garnier

Jana, Noam, Maël découvrent l'ADMR



L'ADMR signifie Aide à Domicile en Milieu Rural.

Ses missions sont d'aider les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les familles en faisant le ménage, les repas, les toilettes, les courses, inciter les personnes isolées à sortir de chez elles, accompagner les malades, les personnes fragiles et aider les jeunes parents.

Leurs principales actions et missions sont d'aider les personnes âgées.

Pour fonctionner, l'ADMR reçoit des aides financières du conseil départemental ainsi que le paiement des prestations des intervenants à domicile.

Les campagnes menées par l'ADMR sont des portes ouvertes pour se faire connaître ou pour recruter de nouveaux intervenants.

Les actions de l'ADMR sont importantes car elles améliorent le bien-être des personnes au quotidien.



Pour aider l'ADMR on peut s'engager comme bénévole.

Adresse : 15 rue de Rennes

Horaires d'ouverture : 9h-12h30

Rédigé par : *Jana Olivier, Maël Chantrel, Noam Abdou Mari*



Découvrez le CCAS !

Le CCAS signifie le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale.
Le CCAS se trouve au 4 rue de la Mairie à Saint Aubin d'Aubigné.

Ils font des missions de solidarité, des missions sociales pour tous les habitants de la commune. Le CCAS aide les personnes âgées en les amenant faire leurs courses en minibus le vendredi. Ils organisent des ateliers, par exemple avec le CLIC ou encore des ateliers de mémoire. Ils font des soirées conviviales et des sorties annuelles, surtout à destination des personnes âgées.

Les personnes qui s'engagent sont une dizaine de bénévoles et des agents sociaux. C'est la maire, Anne-Laure Duval qui est la présidente du CCAS. 6 élus et 6 associations en font partie. C'est la mairie qui finance le CCAS.

Les campagnes menées par le CCAS sont à destination des personnes âgées pour lutter contre l'isolement. Il a aussi eu une campagne *Octobre Rose* pour lutter contre le cancer du sein chez les femmes.

Les actions du CCAS sont importantes car ils soutiennent et aident les personnes qui ont besoin d'être aidées comme les personnes atteintes de cancer, les personnes isolées et les personnes à la retraite. Sans le CCAS les personnes âgées seraient plus seules et ils communiqueraient moins. Ils apportent du réconfort aux malades.



Les élèves de 5D interrogent un salarié de la mairie

Horaires d'ouverture du CCAS :

Lundi	13h30 - 17h00
Mardi	09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mercredi	09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Jeudi	09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Vendredi	09h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

Simon, Mila, Ethan, Eloann

Le **CDAS** signifie : **C**entre **D**épartemental d'**A**ction **S**ociale.

Le CDAS est un centre d'aide pour les femmes enceintes, les enfants, les couples (jeunes et âgés), les familles mais aussi pour toutes les personnes en général.

Ce centre départemental d'action sociale aide les personnes dans le domaine de la santé, de l'insertion professionnel, du handicap ainsi que pour trouver des logements.

Il peut aussi conseiller lors de problèmes de couple (les violences, les disputes ...)

Les personnes qui y travaillent sont des salariés payés par l'État, on les appelle les fonctionnaires.

Les personnes qui travaillent dans ce centre sont des assistants sociaux, des psychologues, des médecins, des sage-femmes, des infirmières, des puéricultrices, des éducateurs spécialisés, des conseillers en économie sociale et familiale, et des référents Revenu de Solidarité Active (revenu minimum touché par les personnes sans revenu).

Le CDAS est principalement financé l'argent des impôts, mais aussi par l'Etat.

Le CDAS mène des campagnes de prévention et d'information notamment comme par exemple l'exposition Red flag / Green flag réalisé au collège Amand Brionne.

Tous les trimestres, ils publient dans le « NOUS,VOUS,ILLE », le magazine d'information du département.

Ils ont aussi un site internet afin que les personnes puissent s'informer.

L'action du CDAS est importante car le CDAS aide les plus fragiles, (comme les familles, les personnes seules et âgées, et mêmes les enfants). Il aide à maintenir la solidarité entre les habitants de Saint Aubin d'Aubigné, il agit dans la communauté de commune du Val d'Ille Aubigné.

Pour aider le CDAS nous avons souhaité informer les gens de son existence et de son rôle.



CDAS
1 rue de l'étang
Saint- Aubin d'Aubigné

Horaires

lundi	13:30–17:00
mardi	09:00–12:30, 13:30–17:00
mercredi	09:00–12:30, 13:30–17:00
jeudi	09:00–12:30, 13:30–17:00
vendredi	09:00–12:30, 13:30–16:30

LE CLIC

Le CLIC signifie Centre Local d'Information et de Coordination.

Les missions du CLIC sont d'accompagner et conseiller les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Les actions concrètes du CLIC sont d'accueillir les personnes, conseiller, répondre aux demandes, mettre en place des activités « rencontres », des escapes games .

Les personnes qui s'engagent au sein du CLIC sont une trentaine de bénévoles et deux salariés. Le CLIC est financé par le département d'Ille-et-Vilaine, la MDPH (Maison Départementale Pour le Handicap) et les communes.

Le CLIC se fait connaître par des services d'aide à domicile, le journal *Ouest-France* et par certains médecins généralistes.

En conclusion, les actions du CLIC sont importantes car elles aident beaucoup de personnes dans leur quotidien. Dans un CLIC, ils peuvent avoir des informations pour des solutions d'hébergement, des solutions pour se soigner. Ils peuvent aussi avoir des informations sur leurs droits, sur les loisirs, sur les transports, sur l'assistance pour les proches et sur les demandes à la MDPH. On peut les aider en faisant du bénévolat.



*Photo de l'entrée du clic
1 place Marché 35250 Saint Aubin d'Aubigné*

Rédigé par : Mina, Martin, Sunny

L'épicerie sociale et solidaire nous ouvre ses portes !



L'épicerie sociale et solidaire de Saint Aubin d'Aubigné, qui est située au 32 rue d'Antrain se nomme le SAS (Saint Aubin Solidarité). La signification du logo de l'épicerie solidaire représente deux mains pour la solidarité et le panier pour les courses.

Les missions du SAS sont de dépanner les personnes dans le besoin mais attention ce n'est pas gratuit, il faut payer 10 % du prix des produits. L'épicerie solidaire de Saint Aubin d'Aubigné est rattachée à la banque alimentaire.

Les personnes qui s'engagent pour le SAS sont 18 bénévoles non rémunérés qui s'occupent de la livraison des produits. D'ailleurs, le SAS aura toujours besoin de bénévoles, n'hésitez pas à les rejoindre si vous souhaitez donner de votre temps au profit des autres.

L'épicerie solidaire est financée par des donateurs qui peuvent être n'importe qui. Le loyer est payé par la communauté de communes (ComCom) et le CCAS. Les factures d'eau et électricité sont payées par le SAS.

Chaque année le SAS organise un weekend de collecte pour récupérer des denrées. L'entreprise Biocoop aide également le SAS.

Rédigé par :

Axel
Désévéday

Salomé
Gauthier



Un groupe du rallye accueilli par Philippe Pinson, président de l'association SAS.

Les risques environnementaux à St-Aubin d'Aubigné.

Le 19 Mai, les élèves de Mme Philippe ont rencontré monsieur Lebreton, le directeur général des services de la Mairie pour lui poser des questions sur les risques environnementaux de la commune.

Les trois risques principaux à Saint-Aubin d'Aubigné sont : les inondations dans les quartiers bas de la commune, les feux de forêts et les risques technologiques liés à la circulation. Ils ne sont pas très importants. En hiver il y a des grosses pluies, et en été les canicules deviennent de plus en plus longues, rendent les sols secs assez vite et peuvent créer des incendies. Au fil des années, avec le changement climatique, il y a de plus en plus de sécheresses et d'inondations.

Il y a des actions de prévention des risques mises en place par la commune. Les habitants sont prévenus individuellement et la commune fait aussi de la prévention sur leur site internet ainsi que sur les réseaux (Facebook). Les citoyens doivent s'informer grâce à ces différents moyens et rester chez eux. La commune met en place des exercices avec les sapeurs-pompiers et la gendarmerie pour savoir réagir face à ces risques.

Il y a aussi des plans communaux de sauvegarde et une application qui s'appelle *Géorisques* (www.georisques.gouv.fr/mes-risques) pour connaître les risques de sa commune, à son adresse.

Pour éviter les risques d'incendie, les habitants doivent entretenir leur terrain et débroussailler (=forêt, jardin et rivière). Ils peuvent également être solidaires face aux risques en devenant pompier volontaire ou en étant bénévole dans une association.

*Nino Gerard
Chloé Le Pottier
Elijah Verrier*